

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Parais les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

FRANCE D'ABORD

Sommes-nous en 1903 ou au XII^e siècle? Vivons-nous cent vingt-cinq ans après la Révolution ou au temps des sires de Coucy qui opposaient leurs donjons aux rois de France? Telles sont les questions que l'on pourrait se poser en lisant les protestations véhémentes des députés de Bretagne contre la mesure si simple, si naturelle prise par le président du conseil de supprimer l'usage de la langue bretonne dans tous les actes de la vie officielle.

Il ne faut pas oublier que cette circulaire ne vise que ces actes et qu'il n'est jamais venu à l'esprit de M. Combes d'empêcher les bretons de se servir entre eux de leur vieux dialecte, mais, il a travaillé à l'unification de la France en obligeant prêtres, notaires et autres fonctionnaires, à employer dans tous les actes officiels la langue nationale.

Un député a cru trouver un argument embarrassant pour le président du conseil en disant que les actes notariés étaient la plupart du temps, rédigés en breton. Il a apporté sans le vouloir une preuve de plus du bien fondé de la circulaire Combes.

Voit-on, en effet, un receveur de l'enregistrement, fonctionnaire français, obligé d'enregistrer une pièce dans laquelle il ne distingue rien, pas même la date! C'est d'une évidente absurdité qui n'a que trop duré.

De quel droit les Bretons peuvent-ils exiger que l'on officialise leur dialecte. Jamais les pays de Langue d'Oc qui opposent dix millions d'habitants aux trois millions de Bretons n'ont émis une telle prétention. Et cependant, ils ont leur langue, leurs poètes et leurs conteurs : de Mistral à Jassmin et d'Aubanel à Roumanille, dont la gloire fut officiellement consacrée par les divers gouvernements, par l'Académie, par le grand public ; des ministres de l'instruction publique président les félibriges et, nous le répétons, jamais il ne leur est venu à l'esprit de réclamer l'enseignement et l'emploi unique du gascon ou du provençal dans les écoles ou les églises.

Il est vrai, que les divers dialectes de Langue d'Oc sont restés des dialectes littéraires et que jamais ils n'ont servi aux contre-révolutionnaires pour arrêter l'élan de la civilisation, que jamais ils n'ont servi d'arme à l'obscurantisme. Là, en effet, est toute la question. Écoutez le discours si net de M. Combes.

« Si le clergé persiste à n'employer que le breton, c'est qu'à son usage se rattachent de vieilles traditions de sujétion intellectuelle. Ne pouvant chasser la langue française des écoles où elle libère les esprits, certains prêtres la veulent mettre hors de l'église.

« Dans le catéchisme du diocèse de Quimper, il y a deux versions, l'une française, l'autre bretonne. La version française ressemble à tous les autres catéchismes de France. Il en est tout autrement de la version bretonne.

« On y trouve de prétendus devoirs électoraux et l'obligation pour l'électeur de prendre l'avis du prêtre avant d'aller voter.

« On comprend que la réaction ne se résigne pas facilement à perdre un tel moyen d'action.

« Ceux qui nous accusent d'attenter à la liberté, sont ceux qui reconnaissent comme

infaillibles les enseignements des encycliques papales.

« Voilà vingt ans que l'instruction obligatoire a été décrétée pour la Bretagne comme pour le reste de la France, et après vingt ans les enfants de la Bretagne ignorent le français.

« Les appels à la liberté ne sont qu'un moyen de masquer la violation constante de la loi.

« La Semaine religieuse de Quimper a fait état de rapports du clergé, d'après lesquels, dans 110 communes, il n'y a pas un enfant capable de comprendre le français. Dans un chef-lieu de canton, 12 enfants seulement sur 144 pourraient suivre l'instruction religieuse en français. Les chiffres sont en contradiction absolue avec ceux qui sont fournis par le préfet du Finistère. Les rapports officiels évaluent à 80 0/0 le nombre des enfants qui sont en état de suivre le catéchisme en français ; et dans les écoles, il n'y a que 2.500 enfants qui ne parlent que le breton. Le nombre des illettrés a diminué dans des proportions énormes.

« Les prêtres obligent, cela est constaté dans 123 communes, les élèves qui savent le français à suivre le catéchisme en breton et prohibent le français. Où donc est l'atteinte portée à la liberté ?

« Les curés sont des fonctionnaires et des fonctionnaires français, ils émargent au budget ; nous manquerions à tous nos devoirs, si nous ne leur imposons pas l'usage de la langue française dans les instructions données aux enfants. »

La conclusion pratique du débat a été en somme formulée par M. Krauss, rappelant une douloureuse vérité : « Si vous voulez juger l'influence néfaste des dialectes locaux, réfléchissez et si le français avait été substitué, en Alsace-Lorraine, au patois allemand, la germanisation des provinces annexées aurait été moins facile. »

Quotons les dialectes vivent littérairement ; que le breton règne dans les « Pardons » comme la langue d'oc dans les « Cours d'amour » nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais officiellement — et il ne s'agit pas d'autre chose — il ne peut y avoir en France qu'une seule langue nationale : le Français.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 janvier 1903

Présidence de M. Etienne, vice-président.
M. Engrand dépose un projet de résolution tendant à modifier l'époque des vacances scolaires : elles commenceraient le 14 Juillet pour finir à la mi-septembre.

L'urgence est déclarée et la proposition renvoyée à la commission de l'enseignement.
M. Rouvier dépose un projet tendant à l'ouverture d'un crédit de 500 000 francs pour secours aux pêcheurs bretons : le renvoi à la commission du budget est prononcé.

M. Marlot dépose aussitôt au nom de la commission du budget le rapport sur le projet présenté par M. Rouvier : il conclut au vote d'un crédit de 500.000 en faveur des pêcheurs bretons : le crédit est voté.

La Chambre reprend la suite de la discussion générale du budget.
M. Paul Constant, député socialiste de l'Allier prend la parole : il déclare que le budget de 1903 sera comme les autres sans profit pour les travailleurs ; tous les abus subsistent aucune réforme n'est apportée.

Il se proclame internationaliste, et demande la suppression des armées permanentes, de même que celle du budget des cultes.

M. Ribot qui succède à la tribune à M. Constant, félicite tout d'abord la campagne menée par ses amis de la droite contre les caisses d'épargne, et continue par une critique du budget qui dit-il grossit tous les jours.

M. Ribot trouve que des dépenses ont été engagées à la légère, surtout celles qui touchent au budget de la guerre.

Malgré tout il reconnaît que le budget de 1903 sans être parfait, est acceptable et félicite à ce sujet le ministre des finances et la commission du budget.

Il insiste cependant pour qu'on n'augmente

plus les dépenses de la guerre et de la marine, dépenses qui sont déjà trop élevées. Et sur ce sujet, M. Ribot répond à une partie du discours que M. d'Estournelles prononça lundi.

Il votera le service de deux ans, et la suppression des dispenses, parce qu'il veut enrayer les dépenses militaires.

La clôture de la discussion générale est prononcée.

La Chambre aborde la discussion du budget de la justice.

Les 6 premiers chapitres sont votés sans débat. Le chapitre 7 est réservé, les chapitres 8 et 9 sont votés.

M. Sembat proteste contre la façon par trop cavalière dont le président Magnaud est traité par la cour d'appel d'Amiens.

M. Vallé promet qu'il saura empêcher des faits semblables à l'avenir.

M. Sembat signale le traitement de faveur dont jouissent les Humbert et les Boulaine tous les escrocs de haute volée alors que coupables ou innocents les pauvres diables sont durement traités.

Ces observations faites les chapitres sont votés.

Et la séance est levée.

Séance du 21 janvier 1903

Présidence de M. Lockroy, vice-président.
La Chambre aborde la discussion du budget de l'intérieur.

Les cinq premiers chapitres sont votés ; sur l'article 6, M. Constant dépose un amendement tendant à la suppression des sous-préfets et des Conseils de préfecture.

M. Combes demande le rejet de cet amendement qui est repoussé.

Les chapitres 6 et 13 sont adoptés.

Un amendement de M. Congy, relatif aux sociétés de secours mutuels est repoussé et les articles 17 et 24 sont adoptés.

Un amendement de M. Péret tendant à la suppression des frais d'impression des discours d'installation et de rentrée des premiers présidents et procureurs généraux est adopté.

Les chapitres 25 et 34 passent rapidement et après quelques courtes observations, les chapitres 35 et 65 sont adoptés.

M. Bénézech demande la suppression du chapitre 66 (chapitre des fonds secrets 1.200.000 francs.)

Cet amendement est repoussé.

Un amendement de M. Chaumet tendant à accorder des médailles aux employés d'octroi, est adopté.

M. Déjeante soutient un amendement tendant à la suppression des aumôniers dans les prisons : cet amendement est repoussé.
Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 20 janvier 1903

Présidence de M. Faillières.

Le Sénat reprend la discussion de la proposition Rolland relative à la réduction du service militaire à deux ans et à la suppression de toutes les dispenses.

Les 10 premiers articles sont votés, sur l'article 10, M. Martin demande que l'appel des conscrits ait lieu au mois de mai au lieu du mois d'octobre dans l'intérêt de l'hygiène et de l'instruction des troupes.

Le colonel de Montfort combat cet amendement : mais les 2 dispositions de l'article 10 ayant trait à la proposition de M. Martin sont réservées.

M. de Carné demande le maintien du tirage au sort : le ministre de la guerre s'y oppose. Le général Billot soutient la demande de M. de Carné : par 192 voix contre 57 la proposition de Carné est repoussée.

Le vote sur l'ensemble de l'article 10 est réservé. L'article 11 est adopté, l'article 12 est réservé. Les articles 17 et 18 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

L'affaire Humbert-Daurignac

A l'Instruction

M. Leydet, juge d'instruction, a interrogé mardi matin Frédéric Humbert. En présence de M^e Dessaigne, secrétaire de M^e Henri Robert, Frédéric Humbert a été invi-

té à écrire une longue page qui lui a été dictée par M. Leydet. L'inculpé s'est exécuté de bonne grâce et, ce travail terminé, les gardes municipaux l'ont reconduit dans sa cellule. Cette page d'écriture servira aux experts comme pièce de comparaison entre plusieurs écrits que renferme le dossier de l'affaire.

INFORMATIONS

Les congrégations

La supérieure d'une congrégation dont un certain nombre de religieuses ayant vu leurs établissements fermés par décret, se rendent en Angleterre, a reçu de la compagnie du Nord la lettre suivante :

« Je m'empresse de répondre à votre lettre du 6 janvier et j'ai le regret de vous informer que de récentes instructions ministérielles ne nous permettent pas d'accorder de réductions aux membres des congrégations religieuses. »

Le nombre des établissements congréganistes d'enseignement dépendant de congrégations autorisées auxquels M. Combes a refusé l'autorisation en n'envoyant par leur demande au conseil d'Etat, s'élève à la date d'aujourd'hui à douze cents.

Congrès de l'alcool

M. Mongeot, ministre de l'agriculture, a décidé qu'un congrès des études économiques pour l'emploi industriel de l'alcool se tiendrait à Paris, du 11 au 17 mars 1903, pendant le concours général agricole.

M. Mongeot a constitué ainsi qu'il suit la commission des travaux de cette manifestation :

Président, M. Viger, sénateur, ancien ministre de l'agriculture ; vice-présidents : MM. Dujardin-Beaumetz, président de la commission de l'agriculture à la Chambre des députés ; Klotz, président de la sous-commission de l'alcool à la Chambre des députés.

Les Marconigrammes

Les dépêches suivantes, (les marconigrammes, ainsi qu'on les nomme d'après un tout récent néologisme) ont été échangées à l'aide de la télégraphie sans fil entre les stations de Cape-Cod (Etats-Unis) et Poldhu (Angleterre) :

A Sa Majesté le roi Edouard VII,

Profitant de la découverte merveilleuse, résultat des recherches scientifiques et du génie de son inventeur, qui a permis de perfectionner la télégraphie sans fil à travers l'Atlantique, je vous envoie en mon nom et en celui du peuple américain mes compliments les plus cordiaux et mes vœux les meilleurs pour vous et pour le peuple de l'empire britannique.

THEODORE ROOSEVELT

Le roi Edouard a répondu :

Au Président, Maison-Blanche, Washington

Je vous remercie bien sincèrement de votre affectueux message que je viens de recevoir au moyen de la télégraphie sans fil Marconi et je vous retourne en mon nom et en celui du peuple de l'empire britannique les compliments cordiaux et les sentiments amicaux exprimés par vous au nom de la nation américaine, et je vous souhaite de tout mon cœur, à vous et à votre pays toute la prospérité possible.

EDOUARD, empereur-roi

La convention monétaire

Mardi a été promulguée la convention conclue à Paris le 15 novembre 1902, entre la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse, additionnelle à la convention monétaire du 6 novembre 1885.

Aux termes de cette convention, le gouvernement fédéral suisse est autorisé à faire procéder, à l'aide de lingots, à une frappe exceptionnelle de pièces divisionnaires d'argent s'élevant au maximum à 12 millions de francs.

Les frappes seront échelonnées de façon à ne pas dépasser 4 millions de francs au cours de l'année qui suivra l'entrée en vigueur de la présente convention additionnelle et 2 millions au cours de l'une quelconque des années subséquentes.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil départemental

Le Conseil départemental se réunira dans une des salles de la Préfecture, le 29 janvier, à 10 heures du matin.

Ecoles maternelles. — Inspection

Mme Tévenelle, inspectrice générale de l'instruction publique, est chargée de l'inspection des écoles maternelles du département pour l'année 1903.

CAHORS

Postes et télégraphes

M. Morel, inspecteur sédentaire à Versailles, est nommé directeur des postes et télégraphes à Cahors, en remplacement de M. Pujols, nommé à Pau.

Armée

Parmi les officiers inscrits au tableau d'avancement pour le grade de capitaine, nous relevons le nom de M. Alavoine, lieutenant breveté au 7^e.

THÉÂTRES

Une fête de charité en faveur des écoles libres aura lieu, cette année, à la cathédrale, le dimanche 1^{er} février. M. l'abbé Gayraud, député du Finistère, prononcera un sermon.

La musique des Frères prêtera son concours.

Le 1^{er} février, l'Orphéon de Cahors donnera une brillante soirée à laquelle plusieurs artistes de talent, M. Paul Delmet, Mlle Carlotta Stubenrauch, etc., etc. prêteront leur concours.

Eh bien, si les cadurciens se plaignent de manquer de distractions ils auront tort : Dans la même journée deux spectacles avec attractions supérieures ; au théâtre municipal, des artistes de valeur, — à la cathédrale, un comédien de carrière.

Les décors seront rafistolés, mais nous gageons que ceux de la cathédrale seront plus beaux que ceux de notre théâtre.

On ne s'embêtera donc pas à Cahors.

Après la séance certainement peu intéressante de la cathédrale, après les diatribes enflammées que le député-abbé Gayraud ne manquera pas de débiter contre le gouvernement en faveur des associations persécutées, on pourra aller au théâtre applaudir les remarquables artistes des principaux théâtres de Paris.

La parlotte de l'abbé Gayraud rapportera des pièces d'argent aux ignorants ; la soirée artistique de l'Orphéon rapportera des sous aux pauvres, à des citoyens dignes d'intérêt.

Quel sera le plus intéressant, quel sera le plus moral de ces deux spectacles ?

Causeries de l'Hôtel de Ville

M. Darbon, professeur de philosophie au lycée, fera une causerie de morale, le samedi 24 janvier, dans la salle du conseil municipal. Il traitera le sujet suivant :

La valeur de l'utile comme idéal moral.

La causerie commencera à 8 h. 1/2.

Obsèques

Ce matin ont eu lieu les obsèques de madame Rames, épouse de M. Rames, conducteur des ponts et chaussées à Cahors, auquel, dans cette douloureuse circonstance, nous adressons ainsi qu'à sa famille, nos plus sincères condoléances.

Groupe d'études sociales

Les membres du bureau et de la commission du groupe « La Solidarité », sont

priés d'assister à la réunion qui aura lieu dimanche à 11 heures à la Mairie.

Le secrétaire,
MARMESSE.

Société agricole et industrielle du Lot

Le bureau de la Société agricole et industrielle du Lot a décidé que l'emploi de Conservateur de la dite Société, laissé vacant par la démission de M. Delpech, sera donné au concours.

Ce concours aura lieu le samedi 24 janvier, à 1 heure précise, au siège de la Société, au Conservatoire, rue du Lycée.

Seuls pourront y prendre part les membres de la Société.

Véloce-Sport Cadurcien

Les membres du Véloce-Sport Cadurcien sont priés de se rendre au siège du Club, (Café Tivoli), samedi prochain, à 8 heures 1/2 pour nommer un trésorier et prendre une décision au sujet du bal.

Aviron cadurcien

Les membres de la société nautique, l'Aviron cadurcien, réunis lundi soir, au siège de leur société, café Tivoli, ont procédé à l'élection du bureau. Ont été élus :

Président, M. le docteur Aymard ; vice-président, M. Castets ; secrétaire, M. Cazard, trésorier, M. Chaumont ; capitaine d'entraînement, M. Daviau ; lieutenant d'entraînement, M. Agié.

Membres du conseil d'administration : MM. Rivière, Bouzerand et Course.

Par acclamation, M. Fayret est nommé président honoraire.

Octroi

Les recettes de l'octroi de Cahors, pour l'année 1902, se sont élevées à la somme de 185.053 fr. 28, soit une augmentation de 1.592 fr. 21 par rapport à l'exercice précédent.

Ces recettes se divisent en cinq chapitres qui sont : Boissons, 25.259 fr. 09 ; comestibles, 110.280 fr. 24 ; combustibles, 26.091 fr. 69 ; fourrages, 10.195 fr. 39 ; matériaux, 8.732 fr. 29 ; objets divers 3.994 fr. 58 ; abonnements sur la limonade, 500 fr. ; ensemble, 185.053 fr. 28.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est ce soir que l'excellente troupe Harris donnera sur la scène de notre théâtre en représentation :

Le Billet de Logement

vaudeville en 3 actes, de MM. Mars et Kéroul.

Le spectacle commencera par

L'HOTEL GODET

comédie en 1 acte, de M. Antony Mars.

Tous les amateurs de franche gaieté ne manqueront pas de se rendre à cette soirée qui promet d'être des plus intéressantes.

Arrondissement de Cahors

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

CANTON DE LIMOGNE

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

Henri COUDERC

NOTAIRE ET MAIRE DE CÉNEVIÈRES,
CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT,
OFFICIER D'ACADÉMIE.

LIMOGNE. — Une élection au Conseil général ne devrait pas revêtir une apparence exclusivement politique, et celle du canton de Limogne moins que tout autre, tant le nom de M. Couderc y est populaire.

Notre candidat a eu une nouvelle preuve de cette popularité dans le nombre extraordinaire de lettres pleines de protestations de dévouement et de reconnaissance qu'il a reçues, aussi n'avait-il pas l'intention de parcourir toutes les communes du Canton.

Ces voyages électoraux qui sont en effet indispensables pour un candidat pas ou peu connu de ses électeurs, deviennent parfaitement superflus dans un cas comme celui-ci où il n'existe pas dans toute la circonscription une seule famille qui n'ait eu

plus ou moins affaire avec M. Couderc, ou qui n'ait avec lui des relations personnelles.

M. Pradines, quoique ayant toujours habité Limogne, n'avait peut-être pas les mêmes raisons de s'abstenir, en tout cas il a entrepris de se faire transporter en calèche à deux chevaux successivement dans toutes les communes, où le clergé averti devait lui préparer une pompeuse réception. Dans certaines, en effet, les cloches sonnèrent à toute volée au moment précis où M. le Pharmacien posait son pied sur le sol du village, tout comme s'il s'était agi d'un chef d'Etat ou de quelque autre haut personnage.

Dans ces conditions, il était difficile que M. Couderc puisse résister plus longtemps aux pressantes sollicitations de ses amis qui le suppliaient de venir le visiter, sans lui promettre toutefois un accueil aussi bruyant et aussi sonore, mais l'assurant qu'il serait partout entouré tantôt de la chaude sympathie d'une vieille amitié, tantôt de la reconnaissance pour les services rendus.

Et, en effet, on est vraiment étonné pour peu que l'on y songe, du rôle joué par la famille Couderc, dans le canton de Limogne, depuis... on peut dire depuis près d'un demi siècle, suivant l'expression parfaitement juste d'un journal de la région, mais il y faut songer, car il suffit de connaître notre candidat, pour savoir jusqu'à quel point il pousse la bonté, le naturel, l'absence de morgue, et pour être certain qu'il est le dernier auprès duquel on puisse se renseigner sur ce qu'il a fait, et les services qu'il a rendus depuis qu'il est conseiller d'arrondissement.

Combien d'autres se couvrent eux-mêmes de gloire avec infiniment moins de besogne.

Mais si notre candidat oublie ce qu'il a fait en faveur de ses électeurs, il y a là une raison de plus pour que ces derniers s'en souviennent.

D'après les lettres reçues des diverses communes du canton, la mémoire ne fait pas défaut à ses habitants. On ne parle partout que de subventions obtenues, du mauvais pas d'où un tel a été retiré, du secours accordé par l'Etat ou par l'Administration à une famille digne d'intérêt et momentanément dans la gêne, de tel prix couronnant subitement sous la forme d'une somme rondelette un dévouement que personne n'avait remarqué et dont la découverte et la récompense soulevèrent les applaudissements de tous. Et les chemins, les routes, les travaux publics que les communes n'ont pu entreprendre et mener à bonne fin que grâce aux innombrables démarches que le conseiller d'arrondissement a dû s'imposer pour obtenir de l'Administration, puis de l'Etat des subventions des plus élevées possible. Et tous ces voyages à Cahors.

Combien poussés par nos adversaires hésitent encore à voter pour lui, qui n'ont pas hésité à lui imposer d'importantes pertes de temps et d'argent et de nombreux voyages pour mener à bonne fin une affaire qui les préoccupait.

Et ces caisses d'assurance pour lesquelles l'Etat a accordé près de deux mille francs à trois communes du canton, somme que les propriétaires assurés se partagent peu à peu entre eux, chaque fois qu'ils viennent à subir la perte d'un animal.

Et ces vœux si nombreux qu'il a appuyés de toute sa force, mais qu'il fera facilement aboutir quand le mandat de conseiller général aura accru son autorité, tels que la création d'un facteur-receveur à Beauregard et celle d'un courrier à voiture allant de St-Projet à Limogne, vœux qui permettraient aux habitants de quatre à cinq communes de recevoir et d'expédier leurs lettres avec plus de 24 heures d'avance.

Enfin par dessus tout ce mode si adroit de répartition des impôts découvert et soutenu par M. Couderc, contre presque tous ses collègues, grâce auquel le canton de Limogne verse et versera tous les ans, dix mille francs de moins, qu'il ne lui avait été assigné, dans les coffres de l'Etat. Cela c'est un service qui touche chacun de nous à l'endroit sensible de notre bourse si plate, malgré notre peine et nos efforts et malgré nos plus sévères économies. Voilà un argent bientôt gagné.

Quand on pense à toutes ces choses on n'est pas étonné de l'enthousiasme que suscite partout le nom de M. Couderc,

mais l'on est surpris qu'il ait seulement un concurrent ; et cette surprise augmente encore en songeant que ces services rendus, il est précisément le seul qui puisse les rendre ; d'abord parce qu'il est aussi actif que son adversaire l'est peu, et ensuite parce que dans la situation actuelle il suffirait que cet adversaire demandât un service à l'administration qu'il combat, pour que l'on soit certain qu'elle ferait juste le contraire.

Il ne suffit pas d'être un honnête homme pour représenter un canton ou un département, il faut encore pouvoir être utile à ses électeurs. Et à cet égard, le passé de M. Couderc répond de son avenir.

Un électeur de Limogne.

SAINT-GÉRY. — *Fête scolaire.* — Dimanche dernier, St-Géry était en liesse. Pour la première fois on allait assister à un spectacle pour beaucoup inconnu et d'autant plus attrayant que l'essence même de cette joie, de cette gaieté inaccoutumée émanait de la localité. Mlle Cassaing institutrice donnait par ses élèves une soirée artistique et littéraire. C'était pour quelques-uns l'espoir de retrouver un souvenir vivant des théâtres autrefois fréquentés et la promesse d'avoir comme entr'acte quelques morceaux choisis des meilleurs auteurs classiques, pour tous la satisfaction de voir et d'entendre ce qu'on appelait une pièce. L'attente générale n'a pas été déçue.

Dès trois heures, une foule compacte se presse aux abords de la mairie attendant le signal de l'entrée. Enfin, voici M. Talou conseiller général, ayant à ses côtés M. Cayla, conseiller d'arrondissement, M. Raymond Cayla, maire de Saint-Géry et plusieurs représentants de diverses communes du canton ; il peut à peine se frayer un passage pour atteindre le lieu de la réunion il est accosté, salué, retenu par les nombreux amis venus pour lui témoigner leur dévouement et leur fidélité, il répond à tous par des paroles bienveillantes et pleines d'à-propos. On allait oublier le vrai but pour causer politique s'il n'avait lui-même franchi l'enceinte.

Habilement décorée et parfaitement organisée pour contenir un grand nombre de spectateurs, la salle plaisait au premier abord. A la tribune d'honneur prirent place M. le Conseiller général et les hommes politiques, précités : Mais ce qui dénota une organisation intelligente, ce fut l'aspect de la scène après la levée du rideau. Assez vaste pour que les acteurs puissent être tout à leur aise, elle était disposée en hémicycle ; les plantes les plus variées et les plus belles formaient des massifs de verdure laissant entrevoir par intervalles de riches tapisseries, de beaux décors. Le complément de ce ravissant coup d'œil, c'étaient les artistes ; sous leurs costumes de gaze et de soie blanche et aux tendres couleurs, ils étaient semblables aux anges d'un paradis féérique et en prenaient déjà les accents par le chant d'un de ces refrains qui font palpiter le cœur de tout français, la romance patriotique. Suivirent ensuite, une petite comédie très amusante et un vaudeville où l'assistance dut faire effort pour maintenir ses larmes à la vue d'un pauvre fiancé éclatant en sanglots aux observations un peu dures de sa future moitié. Disons qu'en leur bon moment les déclamations et les chants eurent leur bonne place. Signalons en outre la présence au piano d'une artiste bien connue par son talent, Mlle Deleros, qui voulut bien captiver son auditoire par l'exécution magistrale de quelques couplets de son meilleur répertoire. Nous serions heureux de désigner quelques-unes surtout des jeunes actrices auxquelles il faut rendre un hommage bien mérité, nous ne le pouvons sans crainte de nous laisser entraîner à dresser une liste trop longue, mais on nous permettra d'approuver sans réserves les paroles de M. le Maire de St-Géry. Voici d'ailleurs, aussi fidèlement que le permet la mémoire, la substance de son allocution.

C'est, dit-il, avec un plaisir réel que je tiens à dire toute la satisfaction éprouvée pendant cette charmante petite fête et en retour de cet agréable divertissement je tiens à féliciter hautement et sincèrement, au nom des spectateurs présents, Mlle Cassaing du surcroît de travail qu'elle s'est imposée, du surmenage qu'elle a dû éprouver pour mener à bien pareille entreprise. Cette innovation a dépassé toutes les espérances et nous sommes fiers de posséder

en elle une institutrice de cette valeur, surmontant toutes sortes de difficultés pour arriver à inculquer à ces enfants des rôles aussi délicats, aussi complexes. Vos précieuses qualités de maîtresse d'école se sont dévoilées plus que jamais ; votre dévouement à l'enfance est sublime. Merci au nom de tous de l'instruction solide et profonde que vous donnez à vos élèves, merci de la moisson glorieuse que vous préparez à la République. Et vous, chers enfants n'avez-vous pas droit à des éloges ? Je ressens trop bien ceux que vous méritez pour vous oublier en ce moment. Certes, si il y a trente ans, on avait annoncé à Saint-Géry pareil programme à exécuter par des personnes de votre âge, les railleries auraient allé bon train : L'instruction et l'éducation n'étaient pas assez répandues pour cela. A peine si les plus lettrés d'une localité de l'importance de la nôtre avaient des connaissances égales aux vôtres ; voyez, par vous-mêmes les progrès de l'enseignement et l'amélioration qui en a découlé. A votre âge être des artistes, c'est surprenant mais c'est la réalité. Mes félicitations encore aux parents qui ont bien voulu confier leurs enfants à l'école laïque, ils en sont fiers et c'est justice que rendre hommage à leur discernement.

M. Talou succède à M. Cayla. Dans la crainte d'amoinrir l'effet de son discours sur l'assemblée, nous en indiquerons seulement les parties saillantes. Il félicite M. le Maire d'avoir apporté pour la réussite de cette fête son précieux concours ; il sait avec quel soin jaloux tout en administrant avec habileté les deniers et les affaires de la commune il sait prodiguer les encouragements à ceux qui ont besoin d'être soutenus. Dans une improvisation où la morale de la pièce lui fournit l'entrée en matière, il montre à ses auditeurs les progrès sensibles de l'enseignement laïque, le seul propre à donner à l'élève l'idée du vrai et du beau, le seul qui puisse, dégagé de tout esprit sectaire, réellement faire des personnes libres. Il s'étend assez longuement sur ses avantages et ses garanties, félicite Mlle Cassaing, fait ressortir le rôle de l'institutrice et de l'instituteur sous un régime démocratique, a fait entrevoir un avenir de liberté, de fraternité et adresse ses remerciements et ses louanges aux jeunes acteurs. M. Talou termine son discours sous un tonnerre d'applaudissements.

PUY-L'ÉVÈQUE. — Election du maire. — Mardi dernier, nous n'avons pu nous occuper comme il convenait de l'élection du maire qui avait eu lieu dimanche à Puy-l'Évêque, et féliciter les républicains du choix heureux qu'ils avaient fait en appelant à la première magistrature de la commune, M. Delthil.

Conseiller d'arrondissement, adjoint au maire depuis plusieurs années, M. Delthil qui est un ferme et dévoué républicain, méritait le témoignage de confiance que les conseillers municipaux de Puy-l'Évêque lui ont donné dimanche dernier.

C'est un honneur pour notre ami, mais c'est aussi un succès pour notre parti. Nous en félicitons sincèrement les électeurs et l'élu de Puy-l'Évêque.

Mais dimanche prochain doit avoir lieu une autre élection, celle de l'adjoint. Or, plusieurs de nos amis nous ont posé la question suivante : « Qui sera adjoint en remplacement de M. Delthil ? »

Il nous paraît facile de répondre à cette question. Le successeur de M. Delthil ne peut être selon toute certitude qu'un républicain, un bon républicain.

Les conseillers municipaux de Puy-l'Évêque ne voudront certainement pas se déjuger et donner à un réactionnaire le poste qu'occupait un républicain.

C'est pourquoi nous ne voulons pas croire à ce qui se dit à Puy-l'Évêque, et à ce que l'on nous a raconté.

Les conseillers municipaux choisiront dimanche comme adjoint un républicain qui puisse seconder efficacement M. Delthil dans l'œuvre démocratique qu'il a à tâche d'accomplir.

Les conseillers municipaux de Puy-l'Évêque préféreront à un Trésorier de fabrique un démocrate convaincu, dont les sentiments sont connus de tous, et dont l'intelligence est appréciée par la population.

Que ce soit M. le docteur Rouma ou tout autre conseiller municipal du groupe répu-

blicain qui soit désigné, peu nous importe, pourvu que l'élection de dimanche prochain ne soit pas une contradiction grossière à celle de dimanche dernier, pourvu que le parti républicain ait à la mairie deux de ses bons défenseurs.

LA RÉD.

Mouvement de la population en 1902 :

NAISSANCES :

Sexe masculin 9, sexe féminin 28, Total : 37.

DÉCÈS :

	Masculin	Féminin
De 0 à 1 an	1	3
De 1 à 10 ans	»	3
De 10 à 20 ans	1	»
De 20 à 30 ans	1	»
De 30 à 40 ans	1	»
De 40 à 50 ans	1	»
De 50 à 60 ans	3	1
De 60 à 70 ans	6	2
De 70 à 80 ans	9	8
De 80 à 90 ans	4	1
	27	18
	45	

Mort-nés, Néant.
Mariages, 10.

BACH. — M. Bach, Henri a été proclamé dimanche dernier, adjoint au maire de la commune, en remplacement de M. Cavaillé, élu maire.

LUZÉCH. — *Arrestation d'une bande d'escrocs.* — Depuis quelque temps, d'habiles escrocs exploitaient certains commerçants de la région.

Ils présentaient à ces commerçants des échantillons d'alcool de contrebande, en débattaient le prix, et l'affaire traitée, fixaient le jour et l'heure de la remise de la marchandise. Cette remise avait généralement lieu à une heure matinale, deux ou trois heures du matin. Le compte réglé, et dès qu'ils étaient en possession de leur argent, les habiles filous s'empressaient de déguerpir. Le fût laissé par eux ne contenait, en effet, que de l'eau ; la bonde et le bois environnant étaient seulement imprégnés d'alcool, et l'acheteur qui pensait avoir fait une excellente affaire, était parfaitement roulé. Nombreux sont les commerçants qui ont été victimes de cette supercherie.

Il y a quelques jours, le chef de la bande arrivait dans notre ville et faisait visite aux commerçants. L'un de ceux-ci qui était prévenu par une des victimes, achetait de l'alcool qui devait lui être remis dans la nuit de lundi à mardi. Lundi soir, à une heure, la bande, composée de trois individus, débarquait à Luzéché et se préparait à remettre les marchandises. Mais une souricière, immédiatement organisée par la gendarmerie, avisée du fait, amenait l'arrestation, à huit heures du soir, de deux des individus dont le chef de la bande. Le troisième, qui faisait le guet a pu se sauver. Ces malfaiteurs étaient armés d'une courte matraque en caoutchouc, ou nerf de bœuf, destinée sans doute à convaincre les acheteurs récalcitrants. Ecroués à la chambre de sûreté de notre ville, ils ont été transférés à Cahors mardi.

Nos félicitations aux gendarmes de Luzéché, qui ont si bien su opérer cette importante capture.

LHERM. — Nous apprenons avec regret le décès de M. Chatain, Pierre-Fabien, maire de la commune de Lherm, décès survenu le 18 janvier, à la suite d'une attaque d'apoplexie.

M. Chatain était un ferme républicain. Il emporte les regrets sincères de ses nombreux amis.

PRAYSSAC. — Une concession de matériel d'enseignement a été accordée à la commune de Prayssac, suivant décision ministérielle du 17 janvier.

Précieux services. — Ménéac (Morbihan), le 15 juin 1902. Les Pilules Suisses m'ont toujours rendu un grand service, surtout pour les maux de tête, de reins et d'estomac. Elles ne provoquent jamais de coliques. GOUJON Jean. (Sig. lég.)

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tirage au sort.* — Lundi matin, a eu lieu à la mairie, le tirage au sort pour le canton de Figeac (Est). Le nombre des conscrits était de 102.

Durant toute la journée, notre ville a présenté une certaine animation, sans la moindre dispute, ce qui fait un grand honneur aux jeunes gens.

Les opérations du canton Ouest, auront lieu lundi prochain 26 janvier.

SAINT-CERÉ. — *Incendie.* — Dans la nuit de samedi à dimanche, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le magasin de chapellerie de M. Célarié, situé rue de la République.

Grâce à la promptitude des secours, le foyer a été rapidement circonscrit. En peu d'instants on s'est rendu maître du feu.

Les dégâts, purement matériels, sont couverts par une assurance.

Arrondissement de Gourdon

DÉGAGNAC. — *Comité radical socialiste.* — Dans sa séance du 18 janvier le comité radical socialiste de Dégagnac a voté les ordres du jour suivants :

1° A M. Combes, président du Conseil,

« Le Comité Républicain, radical-socialiste de Dégagnac, approuve sans réserves les actes du Gouvernement et l'engage à persévérer dans son attitude énergique en face de la Congrégation. »

2° Au citoyen Pelletan, ministre de la marine,

Citoyen ministre,

« Le Comité républicain, radical-socialiste de Dégagnac, tient à vous exprimer son admiration pour le courage et la ténacité avec lesquels vous combattez la routine et l'esprit de caste dans le département que vous avez choisi, vous efforçant d'appliquer, étant au pouvoir, le programme que vous défendiez dans l'opposition.

Confiants dans la loyauté, l'indépendance et la fermeté de votre caractère, nous sommes assurés que vous ne faillirez pas devant la meute des aboyeurs de toutes sortes. Leurs hurlements prouvent que vous avez frappé juste. Courage ! malgré les intrigues des ambitieux et les trahisons des camarades, vous sortirez victorieux de la lutte, soutenue par les humbles qui ont mis en vous toutes leurs espérances.

Demain la République décrètera que vous avez bien mérité de la cause sociale. »

GRAMAT. — *Remonte.* — Environ deux cents chevaux ont été présentés à la commission d'achat qui en a acheté quarante-six.

La prochaine remonte est fixée au lundi 23 février.

SOULLAC. — *Marché aux truffes.* — Lundi, les truffes valaient de 15 à 16 fr. le kilo. Quelques beaux paniers ont atteint 18 francs.

Primes : Prix d'honneur, M. A. Chambon, propriétaire à Souillac. — MM. Lacroix, de Cuzance, 13 livres ; Laval, de Baladou, 12 livres ; Chérou, de Baladou, 13 livres.

Les 23 et 30 janvier, nouvelle distribution de primes.

LAMOTHE-FÉNELON. — *Foire du 23.*

— Bonne foire, nombreuse affluence de bestiaux, porcs, moutons, etc.

Les cours sont les suivants :
Bœufs, 33 à 35 francs les 50 kilos.
Porcs, 45 à 50 francs id.
Moutons, 40 francs id.

Il y a eu de nombreuses ventes. Le temps magnifique avait attiré beaucoup de monde et le commerce local a fait ses affaires.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

BULLETIN FINANCIER

La séance a été plus calme que la précédente cependant les cours ont été assez discutés notamment sur notre rente 3 0/0 qui clôture à 100,25 après 99,90 et 100,12 comme cours extrême.

Le Comptoir National d'Escompte est à 593 ; le Crédit Foncier à 742 ; le Crédit Lyonnais à 1.104 et la Société Générale à 628.

Nos chemins sont sans changement.

Le Suez recule à 3.782.
L'Extérieure plus faible finit à 88,70 ; l'Italien cote 102,15 ; le Portugais à 3.195 ; le Turc D à 30,15 ; et la Banque Ottomane à 604.

La Banque de Paris et des Pays-Bas et la Société Générale vont procéder à l'émission de 60.000 obligations or 3 1/2 0/0 de 500 fr. du Crédit Foncier Egyptien. — Elles sont émises à 500 fr. remboursables à 515 fr. ; elles produisent un intérêt semestriel de 8,75 net d'impôts.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 auront le droit, jusqu'au 31 janvier, d'échanger leurs obligations, jouissance octobre 1902, titre pour titre, contre des obligations 3 1/2 0/0, même jouissance, au prix de 500 fr. Ils recevront, en outre, une soulte de 5 fr. plus 1 fr. 25 correspondant à la réduction de l'intérêt pour le semestre en cours.

La souscription sera ouverte le 31 janvier courant aux sièges des Sociétés ci-dessus désignées et aux guichets de leurs succursales et agences.

UNE STATUE QU'ON DEVRAIT ÉLEVER

« Nous sommes ingrats envers le bienfaiteur de l'humanité. Les fastes de l'histoire consacrent par le bronze et le marbre les batailles et les carnages, mais combien de philanthropes demeurent inconnus, auxquels devrait aller la reconnaissance des foules. Pour moi, je le déclare hautement je voudrais voir élever une statue à celui qui m'a sauvé la vie et qui a arraché à la mort des milliers de Français.

« Pardon, » répondis-je en souriant, « l'homme dont vous parlez n'est pas mort, il espère même vivre encore de longues années pour continuer sa tâche de dévouement et de bienfaisance. »

Ainsi causions-nous un beau matin dans la petite gare de Mas-de-Ponge (Commune de Nîmes, Gard.) Le chef de la station M. Malbos nous avait reçu entre deux trains, dans la salle à manger où régnait une agréable fraîcheur et pendant qu'il déjeunait de bon appétit, nous devisions amicalement sans prêter attention à la stridente mélodie des cigales ni au grouillement des poules qui venaient picoter presque jusqu'à nos pieds.

« J'ai maintenant 46 ans, » continua M. Malbos, « et pendant plus de quinze ans, j'ai cruellement souffert d'une maladie d'estomac que les médecins furent impuissants à enrayer. Les huit dernières années furent particulièrement pénibles. J'endurais un véritable martyre : je ne pouvais manger sans avoir sur la poitrine comme une masse de plomb qui m'étouffait. J'étais si constipé que je restais parfois six ou sept jours sans aller à la selle et j'étais aussi très tourmenté par un manque de sommeil vraiment épuisant.

« On ne me reconnaissait plus tellement j'avais mauvaise mine. Mon travail se ressentait beaucoup de délabrement de ma santé. Souvent je vomissais de la bile et le matin j'avais la bouche sèche et amère, la langue blanche et chargée de mucosités. Las de prendre inutilement tous les remèdes qu'on m'avait prescrits, j'eus l'idée de recourir à la Tisane américaine des Shakers, remède dont on m'avait souvent fait un grand éloge. Je dois dire aussi que ma confiance était bien mince, mais je voulais tout tenter. Vous avez pu voir dans la lettre que j'écrivais le 10 juillet 1901 à Monsieur Oscar Fanyau, pharmacien, à Lille (Nord), que son merveilleux médicament m'avait radicalement guéri.

Ce jour-là en allant à Nîmes prier M. Pons, adjoint au Maire de cette ville, de légaliser ma signature, je ne me tenais pas de joie, car au bonheur que j'éprouvais de me voir délivré de mes souffrances, se joignait la satisfaction de pouvoir par mon exemple être utile à mes semblables en leur faisant connaître le moyen de soulager les maux.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

LA PHLEBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Elixir de Virginie** qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le facon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

L'HONNEUR DU NOM

PAR
CHARLES BUET

PREMIÈRE PARTIE

Les Châtelains de Mairouge

III

L'homme au bonnet rouge

— N'ajoutez pas le dernier mot : chère mère, le mot terrible ! Oui, c'est bien là ce qui fait l'objet de ma peine. Avoir été au comble de la fortune et devenir pauvre, est-ce un malheur pour un prêtre, qui n'est que le dispensateur de biens dont il ne jouit pas ! Mais j'ai en moi des trésors d'amour inépuisables, et je ne puis les donner qu'à vous, alors qu'un frère vers lequel mon cœur est emporté par des élans irrésistibles, erre misérable, obscur, peut être criminel, sur je ne sais quel point éloigné de la surface du globe...

— Ah ! Raymond...

A peine l'ai-je connu, poursuivait l'abbé d'une voix frémissante. Je sortais à peine de

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas été traités avec l'Agence Havas.

enfance que déjà il était un homme... Et je ne l'ai vu qu'une fois ! Dans notre race, je suis le seul depuis deux siècles, qui est le bonheur de posséder un frère, et je suis condamné à ne le voir jamais !

La marquise très émue, se renversa dans l'angle obscur de la berline, et son mouchoir à ses yeux pour cacher ses larmes.

— Ne sais-je pas que vous me le préfériez ? poursuivait le jeune prêtre avec une soudaine exaltation. Eh bien ! si je savais où ce malheureux, cause de notre ruine, contempteur de notre blason jusqu'à lui pur de toute tache, si je savais où il est... fût-ce aux confins du monde habité... j'irai le chercher, dussé-je faire la route à genoux. Car vous lui pardonneriez, ma mère !

— Votre père aurait-il pardonné ? Le roi qui est le père et le chef de la noblesse, a-t-il pardonné ? Ce qui est fait est fait ! Rappelez-vous que Louis XIV, enfant ne voulait que l'on inscrivent le connétable de Bourbon dans l'arbre généalogique de sa famille.

— L'abbé garda le silence et se pencha à la portière, encore ouverte ; il laissa errer son regard sur le merveilleux panorama qui se déroulait à sa vue.

La grande vallée qu'arrose l'Isère est appelée la Combe de Savoie. De hautes montagnes l'entourent de toute part. [A gauche, ce sont les énormes contre-forts des Alpes, avec leurs pics et leurs aiguilles qui semblent avoir pour premières assises les buttes du Châteauneuf et de Maltaverne dont le joli val du Gellen les sépare ; à droite, c'est l'Arclusaz

aux croupes rebondies reposant sur des escarpements taillés à pic, et dont les sommets sont formés de rochers bizarrement découpés qui lui font une couronne murale.

Le col du Frêne échancre les forêts de châtaigniers, et les cimes succèdent aux cimes jusqu'au mont de la Thulle qui domine Montmélian.

Quatre larges vallons s'ouvrent sur cette plaine riante, fertile, où toutes les cultures sont rassemblées, où l'on voit des marais à côté des vignobles, de belles prairies, des champs et des bois ; où des ruisseaux limpides serpentent sous les arbres ; où la providence, enfin, a prodigué des richesses de la nature.

La Dent du Corbeau s'élève dans les cieux, dominant d'un côté la Tarentaire aux gras pâturages, aux vallons fleuris ; de l'autre, la Maurienne, aux rochers abrupts, aux défilés tortueux, provinces rivales et qui ne le cèdent point l'une à l'autre en souvenirs, en antiquité, en grandeur.

A l'opposé, le croissant découpé dans les flancs du Cranier par l'éboulement de 1248, qui fit d'une ville et de quatre villages des Pompéi savoyardes encore ensevelies sous la terre se profile sous le ciel bleu, marquant l'extrême limite du Grésivaudan, et le mont Joigny s'élance dans les airs, à l'entrée de la vallée de Chambéry.

Ce ne sont partout que bosquets touffus, coteaux chargés de pampres, juncs verdoyants balançant à la brise leurs hampes sveltes. Il faudrait tout un livre, pour faire l'histoire de ce petit pays : de nombreux châteaux se dressent

sur les éminences : des chapelles antiques s'élèvent dans chaque village : le plus petit hameau a sa légende, depuis Bourg-Evescal, où se réunit un concile, jusqu'à Mérande où quelque patricien romain avait ses thermes.

Le jour où la marquise d'Hauteluee et son fils pénétrèrent dans cette Combe de Savoie si riche en souvenirs et si ornée par la main du Créateur, la vallée couverte de neige, présentait un aspect singulier.

C'était, sur les pentes arrondies des montagnes, une draperie d'hermine immaculée, se déroulant sans plis, brillant ici comme en tissu de moire d'argent, recevant là des reflets d'un gris d'acier, se creusant, mats et sombres, dans les ravins scintillant sur les arêtes.

Les marais, dont les joncs mouchetaient de brun le tapis blanc, offraient de grandes surfaces gelées ; la glace transparente ou craquelée, ressemblait à un bloc de cristal enfoncé dans un guirlande. Les petits oiseaux s'y posaient un instant, volaient çà et là rayant de leur griffe le miroir poli.

La neige enrubannait les branches tordues de saules et des frênes, adoucissant leurs contours rugueux, et les buissons pliaient sous le faix, montrant leurs feuillages desséchés et crispés par le froid.

(A Suivre).

Bibliographie

Librairie Hachette et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

HISTOIRE DE FRANCE

depuis les origines jusqu'à la Révolution.

Publiée sous la direction de

M. ERNEST LAVISSE

Vient de paraître le 27^e Fascicule : Tome V, 1^{re} partie (Fascicule 3).

LES GUERRES D'ITALIE, LA FRANCE SOUS CHARLES VIII, LOUIS XII ET FRANÇOIS 1^{er} (1492-1547)

PAR M. HENRI LEMONNIER

Professeur à l'Université de Paris.

L'Histoire de France sera publiée en 64 fascicules d'environ 96 pages chacun, à 1 fr. 50 le fascicule.

Le Moniteur de la Mode

Le plus ancien des journaux de Modes parisiens ne néglige rien pour se maintenir au premier rang de ses rivaux. Depuis le 1^{er} Janvier, chaque numéro, composé de 20 pages, grand format, richement illustrées, est contenu dans une couverture qui représente une artistique gravure de modes en couleurs, en outre, chaque numéro contient un patron complet ; le prix de vente reste le même, 25 centimes le numéro et nos lectrices le trouveront tous les jadis chez nos dépositaires.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 22 Janvier 1903.

V^o Nacla : Chronique. — Maxime Andonin : Dernier à bord ! — Léone Pelloutier : Ma tante Mansfield (fin). — Pierre Calmettes : Le travail dans les égouts de Paris. — Charles Mérouvel : Bâtards (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Petite correspondance.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal de voyages, aventures, explorations, etc. — Le numéro 13 centimes. Abonnement d'un an 6 fr. 50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du 15 janvier 1903.

La lutte contre les sauterelles en Algérie, H. Benquier. — Les arbres géants du Japon, F. de Ménil. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : à la Martinique ; le théâtre de Saint-Pierre ; le record transatlantique ; l'alimentation de l'avenir ; les présents du Négus, G. T. — Sur les grands chemins du globe, G. D. — Le secret du volcan, roman inédit (suite) ; illustrations de Louis Tinayre, André Laurie. — Un voyage au pays des Santhalis, F. — Un hivernage à Tientsin, G. M. C. — La Tonkinoise (Con-gai), Ludovic Alta. — « Knick-Knack » Club, roman inédit (suite), illustrations de Mahut, E.-A. Spoll. — Chronique de Cartophile, Rambler. — Les voyages de nos lecteurs, Le rocher troué, A. Gruet ; le mariage chez les Indiens E. Man. — La conquête de la terre en éphémérides, A. D. — Curiosités naturelles, les grands oiseaux disparus, XXX. Petite correspondance, G. T. — Nos concours : concours n° 55 (Un chasseur surpris), soixante prix, résultat du concours n° 50 (voyage en zig-zag), M. Spinx. — Les cadeaux macabres (pages humoristique), Nory.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie

d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques

- 1^o DE PARIS À TOURS.
- 2^o DE TOURS À NANTES.
- 3^o DE NANTES À LANDERNAU, et embranchements.
- 4^o D'ORLÉANS À LIMOGES.
- 5^o DE LIMOGES À CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL À ARVANT, ligne du Cantal.
- DE TOURS A ANGOULÈME.
- D'ANGOULÈME A BORDEAUX.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saurmur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Viellevie-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cantets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Beat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginosses Carcanières, Esconloube, Usson-les-Bains), Saint-Fleur (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Aodinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Sradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours pris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés

toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste), Arreau-Cadéac (Viellevie-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cantets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchacq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Beat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginosses Carcanières, Esconloube, Usson-les-Bains), Saint-Fleur (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Aodinac, Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Sradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Monsieur le Directeur du **Monde Moderne**
122, rue Réaumur, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :
A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

A VENDRE
DEUX MAISONS de rapport
SISES A CAHORS
UN JARDIN D'AGRÈMENT
A PROXIMITÉ DE LA VILLE
UNE FRICHE
SITUÉE DANS LA COMMUNE D CAHORS
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Sourdrille, notaire à Cahors.
Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.